



GÉRER UN ACOMPTE À LA SUITE D'UNE ANNULATION DE RÉSERVATION

Cette fiche vous présente les différentes alternatives disponibles dans la gestion des acomptes après l'annulation d'une réservation.

Avant toute chose, il faut bien faire attention à créer le service « **Facture d'acompte** ».

1. Pour ce faire, à partir de l'onglet « **Configuration** » du bandeau principal, cliquez sur le bouton « **Paramétrage** » puis sur le bouton « **Tarifs** ». Cliquez enfin sur l'onglet « **Services** ».
2. Dans l'onglet « **Services** », cliquez sur « **Nouveau Service** ». Créez votre service facture d'acompte avec en type de tarif un « **Tarif libre** » (1), puis cochez la coche « **Facture d'acompte** » (2). Le montant se remplira tout seul.

Libellé	Compte	Type	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Facture d'acompte		1 Tarif libre Réduction 2 Facture d'acompte	0.909 €	10.00 %	1.00 €

3. Cliquez sur « **Enregistrer** » en bas de page pour valider la création de votre service.

Gestion des acomptes

Après avoir cliqué sur « **Sélectionnez l'action** » puis sur « ***** Annuler la réservation ***** », une nouvelle fenêtre apparaîtra avant de valider la suppression définitive de la réservation. Cette fenêtre vous proposera 3 différentes options concernant la gestion de l'acompte.

Supprimer définitivement la réservation

Attention, cette opération ne peut être annulée.

Conserver l'acompte afin de le réattribuer à une location future
 Facturer/encaisser l'acompte
 Rembourser l'acompte

Supprimer **Annuler**



GÉRER UN ACOMPTE À LA SUITE D'UNE ANNULATION DE RÉSERVATION

Option n° 1 : La conservation de l'acompte pour une réattribution sur une location future

En sélectionnant cette option et après avoir cliqué sur « **Supprimer** », l'acompte sera conservé et pourra être retrouvé dans l'onglet « **Acomptes** » de la fiche client du campeur qui a annulé sa réservation. Une icône «  » sera visible à gauche du numéro de l'acompte.



Client	Factures	Acomptes	Locations	Réservations	Devis	Documents	Cautions	Avoirs	Historique mail	FUSIONNER	AR
Retour											
N° acompte	Date Acompte	Mode règlement	Montant								
   44	14/09/2020 (Location annulée)	Numéraire	15.00 €								

En cliquant sur cette icône et si votre client a déjà effectué une nouvelle réservation dans votre camping, vous aurez la possibilité de sélectionner cette nouvelle réservation pour y transférer l'acompte que vous aviez conservé. Cliquez sur le bouton « **Transférer** » pour valider la réattribution de l'acompte.



Transferer l'acompte

Sélectionnez le séjour sur lequel transférer l'acompte :

Réservation n°20200038 du 14/10/2020 au 15/10/2020 emplacement 004

Transférer **Fermer**

Une notification vous confirmera que l'acompte a bien été transféré.

Option n°2 : L'encaissement de l'acompte

Après avoir sélectionné l'option « **Facturer/encaisser l'acompte** », sélectionnez le service (1) à utiliser pour effectuer la facture d'acompte puis cliquez sur « **Supprimer** ». L'acompte sera alors encaissé et une facture d'acompte sera générée automatiquement.



Supprimer définitivement la réservation

Attention, cette opération ne peut être annulée.

Conserver l'acompte afin de le réattribuer à une location future

Facturer/encaisser l'acompte

Rembourser l'acompte

Selectionner le service à utiliser : **Facture d'acompte** 1

Supprimer **Annuler**



GÉRER UN ACOMPTE À LA SUITE D'UNE ANNULATION DE RÉSERVATION

Option n°3 : Le remboursement de l'acompte

Après avoir sélectionné l'option « **Rembourser l'acompte** », sélectionnez le service (2) à utiliser pour effectuer le remboursement d'acompte puis sélectionnez le mode de remboursement (3). Vous pouvez également ajuster le montant à rembourser dans le cadre d'un remboursement partiel. (4)

Supprimer définitivement la réservation

Attention, cette opération ne peut être annulée.

Conserver l'acompte afin de le réattribuer à une location future
 Facturer/encaisser l'acompte
 Rembourser l'acompte

Sélectionner le service à utiliser : **Remboursement acompte** **2**

Sélectionnez le mode de remboursement : **Virement bancaire** **3**

Montant du remboursement : **10,00** **€** **4**

Supprimer **Annuler**

Enfin, cliquez sur le bouton « **Supprimer** ». Une facture d'acompte (visible dans le listing « **Factures** ») et une facture caisse négative (visible dans le listing des encaissements effectués via la Caisse) seront générées. La facture caisse négative sert à régulariser la comptabilité et à matérialiser le remboursement effectué.



Il y a différents modes de remboursement disponibles :

- La restitution de l'acompte qui reprend automatiquement le mode de paiement initial de l'acompte.*
- La destruction de l'acompte, notamment dans le cas d'un acompte reçu par chèque.*
- L'annulation de l'acompte.*
- Les modes de paiement classiques.*